

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i> , HEMOND Sylvie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i> --- <i>Pouvoir à Bernadette Bizard</i> <i>Pouvoir à Claude Deletang</i> <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i>

Votants : 16

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-031 – Amendes de police 2025

Le Maire rappellera au Conseil Municipal que le Conseil Départemental est chargé de répartir entre les Communes de moins de 10.000 habitants du Département, une dotation affectée par l'État au titre des amendes de police.

Le Conseil Départemental ayant décidé de retenir en priorité les opérations qui pourront avoir le plus fort impact sur la sécurité, le Maire proposera de présenter le dossier suivant pour l'année 2025 : **réfection d'une partie des trottoirs de la rue Fleurie.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 16 voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer un dossier au titre des amendes de police 2025, concernant la réfection d'une partie des trottoirs de la Rue Fleurie.
- **DE L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme